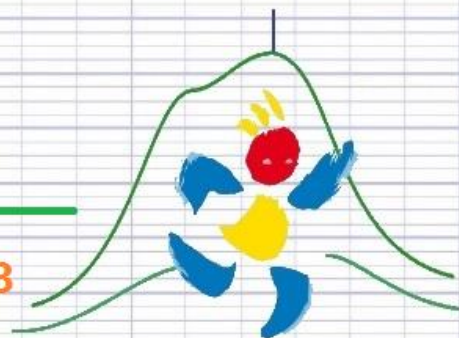


L'écho des cours

Le bulletin du SNUipp-FSU 63



Bulletin N° 124
adressé aux syndiqués

Samedi 2 mai 2020

Version partielle

Confinés puis déconfinés

Un mouvement sans protection sanitaire

Spécial mouvement 2020

L'administration avait promis aux organisations syndicales que les règles du mouvement, déjà largement remises à plat en 2019, ne subiraient que « quelques modifications à la marge ».

Et il n'en est rien ! Effets de la loi Fonction publique et accessoirement harmonisation académique, de nombreuses règles ont été modifiées, sans aucune négociation avec les organisations syndicales. Elles concernent pour une large part le barème et le nombre de zones « larges », à introduire d'entrée dans ses vœux, pour les participants obligatoires.

Ce nouveau bulletin mouvement, édité en version numérique uniquement, est destiné prioritairement à nos adhérents. C'est pour cela que vous ne le trouverez pas en lecture libre sur notre site car le SNUipp-FSU 63 ne vit que des cotisations de ses adhérents et de l'action de ses militants. Faites-en bon usage et n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez être aidé et conseillé. Et n'oubliez pas de vous syndiquer si vous ne l'avez pas déjà fait !

Sommaire

➤ **Version complète réservée aux syndiqués au SNUipp**

- 2 Editorial et informations
- 2 Les mesures de carte scolaire
- 4 Les opérations du mouvement
- 9 Le barème
- 12 Fermeture et gel d'un poste
- 13 Publication des postes
- 14 Temps partiels
- 15 Circonscriptions primaires
- 16 Carte des circonscriptions 1^{er} degré
- 17 Zones et secteurs géographiques
- 18 Carte des secteurs géographiques
- 19 Temps de trajet
- 20 Ecoles et collèges de Clermont-Ferrand
- 21 Ecoles du Puy-de-Dôme
- 39 Les postes à pourvoir
- 40 La direction d'école
- 41 Remplacement et complément de service
- 42 Education prioritaire
- 43 Les formateurs de terrain
- 44 ASH et école inclusive
- 47 Se syndiquer au SNUipp-FSU

Directrice de la publication
Christine SUBRIZI
ISSN : 1243-5597
CPPAP : 0420 S 07282



SNUipp 63
FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
04.73.31.43.72 ✉ snu63@snuipp.fr



Carte scolaire : un effort en trompe l'œil

Autant le dire d'emblée, le SNUipp-FSU n'a pas succombé au charme du gouvernement, ni été dupe du collectif budgétaire. Chacun aura une appréciation légitime de cette dotation de 1248 postes au regard des situations réelles, que nous savons différentes d'un département à l'autre.

Dès le début du confinement, le SNUipp-FSU a demandé un plan d'urgence en mettant en avant le fait que le confinement mettait en lumière les inégalités puis le creusement qu'il engendrait.

Depuis le début du confinement, s'il y a une organisation syndicale présente et investie c'est bien la nôtre. Qu'il s'agisse de la protection de nos collègues, de la (dis)continuité pédagogique, des initiatives unitaires auxquelles nous avons largement contribué comme des interpellations régulières du ministère ou des recteurs et DASEN ... Le SNUipp-FSU est là et bien là.

Nous actons les créations supplémentaires tout en rappelant qu'elles sont loin de répondre aux besoins. Acter positivement cette dotation n'est pas donner un blanc-seing au ministre. C'est l'occasion de mettre en avant notre travail syndical, de le valoriser auprès de la profession. A l'occasion des annonces de Macron en avril dernier, nous avons évalué à 10 000 postes les créations nécessaires sur 3 ans (plus de 3 000 par an) pour atteindre le seuil de 24 élèves en GS, CP et CE1 et dédoubler les GS en REP et REP+. Nous en avons gratté 1250. Il en manque beaucoup et bien plus encore si l'on se réfère aux comparaisons internationales, que par ailleurs, nous avons été les premiers à mettre en avant, il y a quelques années déjà.

Les départements à population fragile sont oubliés. Nous réclamons le renforcement des RASED, des dispositifs PDMQDC. Nous refusons le recours aux contractuels et appelons à une « démarche d'amélioration durable pour le service public d'éducation ».

Il est donc nécessaire que d'autres moyens soient dégagés pour qu'après la période de confinement qui a accru les inégalités, nous disposions de conditions pédagogiques diversifiées et d'un meilleur encadrement partout.

Sophie NEE

Maquette et mise en page
Jean-Michel BACCOUNNAUD



11 mai : la date barrière

Après leur fermeture effective depuis le 16 mars dernier, le chef de l'Etat a annoncé la réouverture progressive des écoles le 11 mai. Alors que cette date n'est pour l'heure validée par aucune autorité sanitaire, le choix du gouvernement semble surtout guidé par la reprise de l'activité économique.

Pour le SNUipp-FSU, seule la santé de toutes et tous doit guider le processus de déconfinement. Il s'agit d'imposer un niveau de protection optimum des personnels et des élèves pour ne pas créer de potentiels « clusters » scolaires qui relanceraient l'épidémie. Il faut s'appuyer et tirer des leçons de l'exemple des écoles ouvertes pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise qui montre que la contamination en leur sein est loin d'être exclue. Le passage à une plus grande échelle de l'accueil des enfants n'est pas sans risque.

La réouverture des écoles ne règlera pas le problème des inégalités qui ont été mises en lumière durant le confinement. Le retour à l'école devra monopoliser les personnels spécialisés, médicaux, sociaux pour prendre en compte toutes les difficultés et engager une réflexion pour bâtir une école qui permette durablement de lutter contre les inégalités.

Soucieux avant tout de la sécurité sanitaire des élèves et de tous les personnels, le SNUipp-FSU 63 s'est adressé à l'Inspecteur d'académie et aux élus locaux du département. Il demande que ce soit le conseil d'école, après expertise du conseil des maîtres, qui décide de la réouverture ou non et des conditions d'organisation du service d'accueil et d'enseignement.



Les opérations du mouvement

Christine SUBRIZI & Isabelle ROUSSY



Textes de référence

Les règles départementales du mouvement intra 2019 répondent à la note de service 2019-163 du 13 novembre 2019, publiée dans le [BO spécial n°10 du 14 novembre 2019](#). Voir également [les informations départementales](#) sur le site de la DSDEN 63.

Le calendrier prévisionnel 2020



Du 6 au 18 mai 2020	Publication de la liste des postes vacants Saisie des vœux
Avant le 15 mai 2020	Date limite de rendez-vous avec un médecin de prévention du rectorat pour bénéficier d'une bonification au titre d'une situation médicale hors handicap
	Date limite de renvoi du formulaire de demande de bonifications de barème
	Date limite pour signaler les changements de situation familiale
Entre le 29 mai et le 13 juin	Vérification des accusés de réception
Mardi 23 juin 2020	CAPD phase principale du mouvement (1 ^{er} mouvement) Une autre CAPD doit se tenir le 2 juillet
Ensuite... (dates non communiquées)	Phase d'ajustement (2 ^{ème} mouvement) Phase d'ajustement complémentaire (1 ^{er} mouvement)

Affectation des professeurs stagiaires

Sauf s'ils sont volontaires, les professeurs des écoles stagiaires sortants, ne sont pas dans l'obligation de lister les postes d'une quotité supérieure ou égale à 50%,

- de direction 2 classes et plus ;
- situés en zone d'éducation prioritaire (REP et REP+) ;
- d'enseignement spécialisés (ASH)

Pour conserver un poste obtenu à titre définitif ou provisoire lors du mouvement, les professeurs stagiaires doivent être impérativement titularisés.

Nouveaux entrants dans le département

Les enseignants qui ont obtenu leur mutation pour le Puy-de-Dôme à l'issue des permutations informatisées participent à la phase principale du mouvement. Ceux qui ont obtenu un ineat participent à la phase d'ajustement, en fonction de leur date d'entrée dans le département.

Prendre contact avec la section départementale pour être aidé et conseillé sur les différentes opérations du mouvement.

Consultation de la vacance des postes

Pour le mouvement 2020, le SNUipp-FSU 63 publie, avec SUD Education et la CGT Educ'action, une liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants ou non vacants. Cette liste, au service de tous, est consultable sur chaque site et elle fait l'objet de mises à jour régulières grâce aux informations saisies par les collègues.

Et si le mouvement nous le faisons ensemble ?

Les rendez-vous mouvement du SNUipp 63

Rendez-vous dans les bureaux du SNUipp ou dans votre école, coup de téléphone, message électronique, permanences mouvement, visio-conférence, réunion mouvement... Lors de chaque phase, autant de dispositions pour que les militants du SNUipp 63 vous aident dans l'élaboration de votre mouvement.

Suivre les informations sur notre site...

Le barème

Sophie NEE & Isabelle ROUSSY



A noter que dans le cadre de l'harmonisation académique, de nombreuses bonifications ont été modifiées. La prise en compte des enfants à charge de moins de 18 ans au 31 août 2020 a été survalorisée sans pour autant tenir compte de leur nombre et seulement dans des cas précis : rapprochement de conjoint et autorité parentale partagée ou parent isolé. Le SNUipp-FSU 63 regrette la suppression de 0,5 point par enfant pour tous les enseignants.

Curieusement, une bonification de 5 points a été introduite dans le calcul de l'AGS pour tous les participants. Également valorisé dès la deuxième année, le renouvellement du vœu préférentiel. Par contre, l'exercice en zone peu attractive a été dévalorisé de 5 points ce qui risque d'être pénalisant pour les débuts de carrière. Enfin on notera que les enseignants victimes d'une fermeture tardive perdent l'avantage d'une bonification de 5 points supplémentaires.



Récapitulatif des éléments du barème

	Règle n°	Priorité	Barème	Points
Les priorités légales	1	Rapprochement de conjoint	10 points ou 20 points si enfants à charge	
	2	Autorité parentale conjointe	20 points	
	3	Parent isolé	20 points	
	4	Situation de handicap	100 points pour handicap lourd ou 20 points pour obligation d'emploi ou 20 points pour conjoint ou enfant	
	5	Exercice en éducation prioritaire	10 points	
	6	Exercice en zone peu attractive	5 points	
	7	Mesure de carte scolaire	10 points	
	8	Expérience et parcours professionnels	AGS (1 pt par an, ½ par mois, 1/360 par jour) Valorisation de 5 points pour tous 2 points pour ancienneté dans l'ASH Direction d'école (1 pt par an plafonné à 7 pts)	
	9	Renouvellement de vœu préférentiel	1 point plafonné à 10 points	
Autres priorités	10	Situation médicale hors handicap	3 points pour chaque situation Plafonnée à 5 points	
	11	Réintégration	Priorité	0
			Barème	

Le départage

Lors de la phase principale et de la phase d'ajustement, en cas d'égalité de barème sur un même poste, le départage s'effectue :

- ➔ en prenant en compte l'AGS
- ➔ puis par l'âge avec priorité au plus âgé
- ➔ enfin le numéro d'ordre du vœu

Annuaire des circonscriptions

Département du Puy-de-Dôme (2019-2020)



DSDEN du Puy-de-Dôme

IA-DASEN : Michel ROUQUETTE
 IEN Adjoint à l'IA-DASEN : Yves LEON
 Cité administrative – Rue Pélissier - 63034 CLERMONT-FERRAND Cédex 1
 04.73.60.99.00 ✉ ia63@ac-clermont.fr

Circonscriptions du Puy-de-Dôme

AMBERT	IEN	Gilles COLONEL	04.73.82.57.11 ien-ambert@ac-clermont.fr	11 av. du 11 novembre BP 9 63600 AMBERT
	CPC	Corinne BONNEMOY		
	CPC EPS	Dominique HIBERTY		
CHAMALIERES	IEN	David BADUEL	04.73.60.98.65 ien-chamalières@ac-clermont.fr	
	CPC	Estelle RODRIGUES		
	CPC EPS	Séverine MEISSONNIER		
CLERMONT-Billom-Vic	IEN	Bruno CHAMPIGNEUL	04.73.60.98.75 ien-billom-vic@ac-clermont.fr	
	CPC	Jean-Guillaume LONGAN		
	CPC EPS	Marie-Paule SANCHEZ		
CLERMONT-Gergovie	IEN	Gil LE CURIEUX	04.73.60.98.40 ien-clfd-gergovie@ac-clermont.fr	Cité administrative Rue Pélissier 63034 CLERMONT-FD. Cédex 1
	CPC	Véronique MILETICH		
	CPC EPS	Thierry MEYNIER		
CLERMONT-Plaine	IEN	Patrick GONTHIER	04.73.60.98.45 ien-clfd-plaine@ac-clermont.fr	
	CPC	Carinne DA SILVA		
	CPC EPS	Rémi CANIVENQ		
CLERMONT-Terres Noires	IEN	Jocelyne BOURDET	04.73.60.98.50 ien-clfd-terres-noires@ac-clermont.fr	
	CPC	Marie PELLEGRY		
	CPC EPS	Brigitte CLAVEL		
CLERMONT-Ville	IEN	Corinne AMBROISE-GAGNAIRE	04.73.60.98.55 ien-clfd-ville@ac-clermont.fr	
	CPC	Lucie VALETTE		
	CPC EPS	Jean-Michel DARJ		
COURNON Val d'Allier	IEN	Catherine DURANT	04.73.77.56.80 ien-cournon@ac-clermont.fr	1 bis place de la Résistance 63800 COURNON
	CPC	Marie-Claire GUITTARD		
	CPC EPS	Jean-Christophe AUXERRE		
ISSOIRE	IEN	Christophe IZANS	04.73.89.70.55 ien-issuire@ac-clermont.fr	2 chemin de Verrières BP 7 63500 ISSOIRE
	CPC	Nadine CHATEAUNEUF		
	CPC EPS	Xavier DUMORTIER		
RIOM-Combrailles	IEN	Laurent CHEMINAL	04.43.57.21.40 ien-riom-combrailles@ac-clermont.fr	Place Saint-Bénilde 63200 RIOM
	CPC	Etienne ANQUETIL		
	CPC EPS	Christelle CORNET		
RIOM-Limagne	IEN	Corinne SANCIER	04.43.57.21.50 ien-riom-limagne@ac-clermont.fr	
	CPC	Maryline ARNAUD		
	CPC EPS	Franck PRUNET		
THIERS	IEN	Dominic BIGAY	04.73.80.20.70 ien-thiers@ac-clermont.fr	Rue du 8 mai BP 55 63307 THIERS
	CPC	Patricia JOUANIN		
	CPC EPS	Patricia GENAUD		

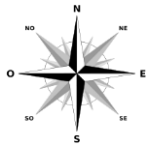
Conseillers pédagogiques départementaux

Gestion et suivi des PES Formation continue	Frédéric GILBERT	04.73.60.99.85 fc-ia63@ac-clermont.fr	Cité administrative Rue Pélissier - Bât. P 63034 CLERMONT-FD. Cédex 1
Education physique et sportive	Christian LACHAUX Emmanuel MONTENOT	04.73.60.98.89 ou 90 cpd-eps-ia63@ac-clermont.fr	
Langues vivantes	Patricia GENTY Jean-Michel GOURAUD	04.73.60.98.91 cpd-LV-ia63@ac-clermont.fr	
Education artistique	Nathalie DEZULIER Hélène VALLA	04.73.60.98.87 cpd-arts-ia63@ac-clermont.fr	
Education musicale	Dominique DARON Brigitte DUSSAP	04.73.60.98.86 cpd-arts-ia63@ac-clermont.fr	

IEN spécialisés

IEN ASH	IEN	Karim TOUAHMIA	04.73.60.98.60 ien-ash63@ac-clermont.fr	Cité administrative Rue Pélissier - Bât. P 63034 CLERMONT-FD. Cédex 1
	CPC	Elisabeth PERRIN Aurélien STRADY		
	IEN Maternelle	Elisabeth ROCHE		

Les circonscriptions du 1^{er} degré



RIOM-Combrailles
04.73.64.66.90

RIOM-Limagne
04.73.64.66.92

CLERMONT-Plaine
04.73.60.98.45

CLERMONT-Terres Noires
04.73.60.98.50

Ecoles sur Clermont-Fd
Alphonse Daudet, Charles Perrault,
Daniel Fousson, Diderot, Jules Vallès,
Jean de la Fontaine, Jules Verne,
Mercoeur, Philippe Arbos,
Romain Rolland

THIERS
04.73.80.20.70

IA-DSDEN 63
04.73.60.99.00

CLERMONT-BILLOM-VIC
04.73.60.98.75

Ecoles sur Clermont-Fd
Albert Bayet, Anatole France,
Chanteranne, Ferdinand Buisson,
George Sand, Jean Moulin,
Michelet, Victor Hugo

CLERMONT-Ville
04.73.60.98.55

COURNON-Val d'Allier
04.73.77.56.80

Ecoles sur Clermont-Fd
Aristide Briand, Edgar Quinet,
Edouard Herriot, Jean Butez,
Jean Jaurès, Jean Macé,
Jean-Philippe Rameau, Jean Zay,
Jules Ferry, La Pradelle,
Nestor Perret, Paul Bert,
Pierre & Marie Curie,
Pierre Mendès-France, Victor Duruy

AMBERT
04.73.82.57.11

CLERMONT-Gergovie
04.73.60.98.40

CHAMALIERES
04.73.60.98.65

Infographie SNUipp-FSU 63 n° JMB n° Mars 19

ISSOIRE
04.73.89.70.55

ASH
Ecoles et établissements
spécialisés du département
04.73.60.98.60



Zones et secteurs géographiques



Les participants au mouvement effectuent en fonction de leur situation, trois types de vœux :

- sur des **postes** précis (commune et école)
- sur des **secteurs géographiques**, par commune ou regroupement de communes
- sur des **zones infra-départementales** identiques aux regroupement de communes (pour les vœux larges)

Les participants obligatoires au mouvement doivent formuler au moins deux vœux larges auxquels il peut ajouter des vœux précis et/ou géographiques dans la limite de 40. Il s'agit d'une contrainte forte et d'un recul par rapport au mouvement 2019.

Zones pour vœux larges	Secteurs pour vœux géographiques	Communes et écoles pour vœux précis
1	OLLIERGUES	Augerolles, Bertignat, Courpière, Cunhat, Domaize, La Chapelle-Agnon, Le Brugeron, Marat, Olliergues, St Dier-d'Auvergne, St Flour-l'Étang, Tours-sur-Meymont, Trézioux, Vertolaye, Vollore-Montagne, Vollore-Ville.
	AMBERT	Ambert, Condat-les-Montboissier, Echandelys, Fournols, Grandrif, Job, La Forie, Marsac-en-Livradois, St Amant-Roche-Savine, St Anthème, St Just-de-Baffie.
	ARLANC	Arlanc, Chaumont le Bourg, Doranges, Dore-l'Église, Eglisolles, Saillant, St Alyre-d'Arlanc, St Germain-l'Herm, Viverols.
2	PONTGIBAUD	Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, La Goutelle, Les Ancizes, Mazayes, Pontgibaud, Pulvérières, St Georges-de-Mons, St Jacques-d'Ambur, St Ours-les-Roches.
	St GERVAIS d'Auvergne	Biollet, Charbonnières-les-Vieilles, Charensat, Espinasse, Manzat, Queuille, St Angel, St Gervais-d'Auvergne, St Priest-des-Champs, Vitrac.
	St ELOY-les-MINES	Buxières-sous-Montaigut, Lapeyrouse, Menat, Montaigut-en-Combrailles, Pionsat, Pouzol, Servant, St Eloy-les-Mines, St Maurice-près-Pionsat, Youx.
3	ROCHFORT-MONTAGNE	Aurières, Ceysnat, Gelles, Laqueuille, Nébouzat, Olby, Perpezat, Rochefort-Montagne, St Bonnet-près-Orcival, St Julien-Puy-Lavèze, Vernines.
	PONTAUMUR	Cisternes-la-Forêt, Condat-en-Combraille, Giat, Herment, Le Montel-de-Gelat, Pontaumur, St Avit, Verneugheol, Villosanges.
	La BOURBOULE	Bagnols, Bourg Lastic, La Bourboule, La Tour d'Auvergne, Larodde, Le Mont Dore, Messeix, Picherande, St Donat, St Sauves d'Auvergne, Tauves.
4	THIERS	Bort-l'Étang, Celles-sur-Durolle, Chabreloche, Châteldon, Dorat, Escoutoux, La Monnerie-le-Montel, Lachaux, Orléat, Palladuc, Pasières, Peschadoires, Puy-Guillaume, Ris, St Jean-d'Heurs, St Rémy-sur-Durolle, Thiers, Viscomtat.
5	ISSOIRE	Antoingt, Aulhat-Flat, Bergonne, Brenat, Brousse, Coudes, Issoire, Lamontgie, Le Broc, Les Pradeaux, Manglieu, Meilhaud, Orbeil, Parentignat, Perrier, Sauxillanges, Solignat, St Babel, St Etienne-sur-Usson, St Jean-en-Val, St Rémy-de-Charnat, St Yvoine, Sugères, Varennes-sur-Usson, Vernet-Chaméane, Yronde-et-Buron.
	BRASSAC-les-MINES	Auzat-la-Combelle, Beaulieu, Brassac-les-Mines, Charbonnier-les-Mines, Jumeaux, Le Breuil-sur-Couze, St Martin-d'Ollières
	ARDES-sur-COUZE	Ardes-sur-Couze, Augnat, Boudes, Compains, Egliseneuve-d'Entraigue, St Germain-Lembron, Le Valbelex.
6	MARINGUES	Beaumont-les-Randan, Crevant-Laveine, Culhat, Entraigues, Joze, Limons, Luzillat, Maringues, Les Martres-sur-Morge, Mons, Randan, St André-le-Coq, St Ignat, St Priest- Bramefant, St Sylvestre-Pragoulin, Surat.
	PONT-du-CHATEAU	Aulnat, Beauregard-l'Évêque, Mur-sur-Allier-Dallet, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Lezoux, Lussat, Malintrat, Pont-du-Château, Seychalles.
7	BILLOM	Billom, Bongheat, Bouzel, Chas, Chauriat, Egliseneuve-près-Billom, Espirat, Isserteaux, Mur-sur-Allier-Mezel, Moissat, Montmorin, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, St Bonnet-ès-Allier, St Georges-sur-Allier, St Jean-des-Ollières, St Julien-de-Coppel, Vassel, Vertaizon.
8	VEYRE-MONTON	Authezat, Aydat, Chanonat, Corent, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Laps, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Mirefleurs, Orcet, Parent, Pérignat-les-Sarliève, Sallèdes, St Amant-Tallende, St Maurice-ès-Allier, St Sandoux, St Saturnin, Tallende, Veyre-Monton, Vic-le-Comte.
	CHAMPEIX	Besse-et-St Anastaise, Chadeleuf, Chambon-sur-Lac, Champeix, Chidrac, Ludesse, Montaigut-le-Blanc, Murol, Neschers, Pardines, Plauzat, Saurier, Sauvagnat-Ste-Marthe, St Cirgues-sur-Couze, St Diéry, St Floret, St Nectaire, St Pierre-Colamine, St Vincent.
9	RIOM	Beauregard-Vendon, Chambaron-sur-Morge (Cellule et la Moutade), Chappes, Charbonnières-les-Varennes, Chateaugay, Châtel-Guyon, Clerlande, Combronde, Davayat, Ennezat, Enval, Gimeaux, Le Cheix-sur-Morge, Loubeyrat, Malauzat, Marsat, Menetrol, Mozac, Pessat-Villeneuve, Prompsat, Riom, St Beauzire, St Bonnet-près-Riom, Teilhède, Volvic, Yssac-la-Tourette.
	AIGUEPERSE	Aigueperse, Artonne, Aubiat, Blot l'Église, Champs, Effiat, Joserand, Marcillat-en-Combrailles, Montcel, Montpensier, St Agoulin, St Clément-de-Reignat, St Genès-du-Retz, St Pardoux, St Quintin-sur-Sioule, Thuret, Vensat.
10	CLERMONT-FERRAND	Aubière, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Chanat-la-Mouteyre, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Nohanent, Orcines, Romagnat, Royat, Sayat, St Genès-Champanelle.

Mise à jour 17/04/19

Les écoles du Puy-de-Dôme

Classement par commune

	Ouverture rentrée 2020
	Fermeture rentrée 2020
	Communes situées dans des zones présentant des difficultés de recrutement Voir l'article sur le barème (page 9 point 6)

Les communes des regroupements pédagogiques sont indiquées en italique.
Le nombre de classes est celui communiqué par la DSDEN pour la carte scolaire
L'implantation des 35 créations de postes de brigade n'étant pas connue, ils ne sont pas comptabilisés
Pour les postes de RASED, se renseigner sur l'organisation du service



Circonscription	Commune	Ecole	Spécificité	Nom de l'école ou RPI en italique	Téléphone	Nb classes rentrée 2020	Classes dédoublées GS/CP/CE1	Rythmes scolaires	ULIS 1 (D)	RASED (E)	RASED (G)	ZIL	Brigade
RIOM-Limagne	AIGUEPERSE	Mat		Le Petit Prince	04.73.63.70.00	4		4 j					
RIOM-Limagne	AIGUEPERSE	Elém		Les Jacquemarts	04.73.63.72.22	7		4 j	1	1	1		
AMBERT	AMBERT	Elém		Henri Pourrat	04.73.82.02.07	12		4 j	2	1	1	1	3
AMBERT	AMBERT	Mat		Les Copains	04.73.82.12.12	7		4 j					1
ISSOIRE	ANTOINGT	Prim	RPI	<i>Solignat</i>	04.73.71.43.48	2		4 j					
ISSOIRE	ARDES-sur-COUZE	Prim		Le Regard	04.73.71.81.50	4		4 j					1
AMBERT	ARLANC	Prim			04.73.95.07.27	6		4 j					1
RIOM-Limagne	ARTONNE	Prim		Guillaume Apollinaire	04.73.33.35.83	3		4 j					
RIOM-Limagne	AUBIAT	Elém	RPC	Chazelles	04.73.63.67.91	2		4 j					
RIOM-Limagne	AUBIAT	Prim	RPC	Maurice Genest	04.73.97.27.16	3		4 j					
CLERMONT-Gergovie	AUBIERE	Mat		Beaudoonat	04.73.26.01.29	4		4,5 j		0			
CLERMONT-Gergovie	AUBIERE	Elém		Beaudoonat	04.73.26.01.47	8		4,5 j					
CLERMONT-Gergovie	AUBIERE	Mat		Vercingétorix	04.73.26.03.29	5		4,5 j				1	
CLERMONT-Gergovie	AUBIERE	Elém		Vercingétorix	04.73.26.02.45	8		4,5 j	1	1			
AMBERT	AUGEROLLES	Prim			04.73.53.58.59	4		4 j					
ISSOIRE	AUGNAT	Prim	RPI		04.73.96.97.72	2		4 j					
ISSOIRE	AULHAT-FLAT	Mat	RPI	<i>Aulhat - Brenat</i>	04.73.71.15.24	1		4 j					

Se syndiquer au SNUipp-FSU 63



Parce que

- ☑ je défends les services publics,
- ☑ j'ai eu de l'aide et des conseils pour ma carrière,
- ☑ un jour, je peux en avoir besoin pour me défendre,
- ☑ le syndicat ne vit que des cotisations de ses adhérents et de l'action de ses militants,



JE SUIS SYNDIQUÉE



1er syndicat des enseignants du 1er degré

C'EST DÉCIDÉ, JE ME SYNDIQUE

Bulletin d'adhésion à télécharger et à retourner à la section départementale avec une remise de 50% sur le montant des cotisations :

- [pour les titulaires](#) (coût réel de 41 à 122 €)
- [pour les stagiaires](#) (coût réel 11,05 €)

La version numérique du bulletin mouvement vous sera adressée dès réception de votre adhésion.

Paiement par chèque uniquement
Promotion valable jusqu'au 28 mai 2020

